

J'estime, monsieur l'Orateur, que le premier ministre devrait revenir sur sa décision et s'occuper des motions, des avis de motion portant dépôt de documents et des autres travaux ordinaires. Le gouvernement voudra peut-être présenter des projets de loi. Je suis certain que certains collègues du premier ministre ont des choses intéressantes à annoncer à la Chambre sur toutes sortes de sujets. Je pourrais lui signaler qu'il suffit de se reporter aux premières éditions de Bourinot pour constater que seules les motions portant sur les travaux de la Chambre pouvaient être discutées à l'appel des motions. On ne saurait y étudier des motions de fond comme celles dont nous parlons actuellement.

Je propose donc que, pour la durée du présent débat et pendant l'examen du septième rapport du comité, si le gouvernement décidait d'en avancer la date, la motion à l'étude soit considérée comme le premier ordre du jour inscrit au nom du gouvernement.

Le gouvernement a présenté la motion après que la Chambre eut émis un ordre pour donner suite à un projet de résolution du gouvernement portant sur la constitution d'un comité. Nous ne nous occupons pas des travaux de la Chambre dans l'ordre normal des motions, et je propose donc au premier ministre de reconsidérer la situation. En outre, comme on l'a donné à entendre, hier, le leader de la Chambre devrait s'aboucher avec les chefs des autres partis. A mon sens, on pourrait en arriver ainsi à une entente plutôt que de saisir la Chambre de la procédure à suivre.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a proposé que nous devrions nous réunir une demi-heure plus tôt pour donner aux députés le temps de poser des questions. A ce sujet, j'aimerais déclarer qu'à mon avis, nous pouvons avoir la période de questions ordinaire, répondre à toutes les questions que les honorables députés veulent poser, et permettre aux ministres de faire des déclarations à l'appel des motions, tout en nous occupant des autres travaux ordinaires dont la Chambre est saisie, en laissant tout simplement la motion à l'étude venir aux voix. (*Applaudissements*)

Si nous n'avions pas eu tout le temps voulu pour étudier cette question du drapeau du Canada, peut-être pourrais-je penser qu'on a raison de poursuivre ce débat. Mais nous avons déjà passé 22 jours à étudier cette motion que présente le gouvernement et qui figure au n° 44 (A) du *Feuilleton*. La question a été déferée à un comité qui nous a ensuite présenté un rapport et notre groupe, en tout cas, n'accepte pas l'opinion de ceux qui disent

[L'hon. M. Lambert.]

qu'un vote de 10 à 4 ne représente pas une majorité suffisante pour soumettre de nouveau la question à la Chambre. Nous croyons que le débat sur cette question a déjà bien trop duré. Nous croyons que la population canadienne en a marre et qu'il existe une façon bien simple de permettre à la majorité de cette Chambre d'exprimer son opinion. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Je demanderais à l'honorable député de s'en tenir à l'idée que le très honorable premier ministre a exposée à la Chambre cet après-midi.

M. Olson: Monsieur l'Orateur, pour m'en tenir strictement à la proposition, je dirai qu'à notre avis, il y a un moyen bien plus efficace de procéder avec méthode, et ce serait en laissant les membres de cette Chambre se prononcer sur la motion à l'étude, après quoi tout le reste rentrera dans l'ordre.

(*Texte*)

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, la suggestion du très honorable ministre est tout à fait généreuse; elle nous permet, si nous le voulons, de poser des questions aux ministres de deux heures à 2 h. 30 les jours de semaine, et de 10h. 30 à 11 heures le vendredi.

Mais quand j'entends le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) nous déclarer: suivons l'ordre du jour et ensuite revenons au débat sur le drapeau, je me rends facilement compte que ceci est une autre façon pour les conservateurs—et remarquez bien ce que je dis là—de retarder les travaux de la Chambre, bref pour tenter de retarder le plus possible l'adoption d'un drapeau national distinctif.

Les conservateurs en porteront la honte au front devant le peuple canadien, et ce, j'en suis persuadé.

L'hon. M. Lambert: Cela ne vous ennuie pas, vous n'êtes pas ici!

M. Caouette: Quand j'entendais l'honorable député d'Edmonton-Ouest prendre la part de son groupe, naturellement, et suggérer que nous nous servions de l'ordre du jour pour ensuite revenir, à temps perdu, à la question du drapeau distinctif, je me demande si cette question-là ne fut pas réglée à leur caucus, dans leur petit conciliabule de ce matin.

Si on n'a pas l'unanimité de la Chambre, je suggère au premier ministre que l'on s'en tienne au Règlement usuel de la Chambre.